

## CHILI

**Date des élections:** 2 mars 1969.

### **Caractéristiques du Parlement**

Le Congrès national chilien se compose de deux Chambres:

— Le Sénat dont les 50 membres sont élus pour 8 ans et renouvelés par moitié tous les 4 ans (en alternance dans la moitié des 10 circonscriptions);

— La Chambre des Députés, formée de 150 membres élus pour 4 ans à raison de 1 pour chaque fraction de 30 000 habitants.

Le 2 mars 1969, les électeurs étaient convoqués aux urnes pour renouveler la totalité des députés, dont le nombre venait d'être porté de 147 à 150, à l'échéance normale de la précédente législature et pourvoir 20 sièges de sénateurs devenus vacants au terme du mandat de leurs titulaires ainsi que 5 autres nouvellement établis par la création d'une dixième circonscription électorale.

### **Système électoral**

Sont électeurs les citoyens des deux sexes ayant atteint l'âge de 21 ans, sachant lire et écrire et qui sont inscrits sur les listes électorales, révisées chaque année ainsi qu'avant toute élection législative, à l'exception des malades mentaux et des personnes condamnées à des peines d'emprisonnement. L'exercice du droit de vote est un devoir dont le non-accomplissement est sanctionné par une amende sauf empêchement légitime.

Tout citoyen qui réunit les conditions requises pour être électeur et n'a jamais été condamné à une peine de prison, est éligible à la Chambre des Députés, à l'exception toutefois des ministres d'Etat,

des intendants et gouverneurs, des magistrats des tribunaux supérieurs et des fonctionnaires du Parquet ainsi que des gérants et administrateurs de sociétés liées par contrat à l'Etat. Pour briguer un siège au Sénat, il faut en outre avoir 35 ans révolus.

Les fonctions de députés ou de sénateurs sont incompatibles avec tout emploi public émergeant aux budgets nationaux ou municipaux, à l'exception cependant des fonctions relevant de l'enseignement.

Toute candidature doit être présentée soit par la direction centrale d'un parti politique, soit par 2 000 électeurs pour les députés ou 5 000 électeurs pour les sénateurs.

Dans chaque circonscription, les membres des 2 Chambres sont élus au scrutin de liste sans apparentement ni panachage mais avec vote préférentiel.

Chaque électeur, à qui est remis un bulletin de vote unique sur lequel figurent toutes les listes déposées dans la circonscription, dispose d'un seul suffrage. Il l'exprime en traçant un signe déterminé en regard du nom du candidat qu'il préfère dans la liste de son choix.

Le nombre de suffrages recueillis par chaque liste est ensuite déterminé en totalisant les voix obtenues par ses candidats. Les sièges à pourvoir sont alors répartis proportionnellement entre les listes selon la méthode d'Hondt. Au cas où une liste serait habilitée ainsi à recevoir plus de sièges qu'elle n'avait présenté de candidats, les sièges non pourvus sont répartis entre les autres listes selon la même méthode.

Les sièges remportés par les listes sont ensuite attribués, au sein de celles-ci, aux candidats ayant recueilli le plus de suffrages préférentiels.

### **Considérations politiques générales et déroulement de la consultation**

C'est avec beaucoup d'intérêt qu'étaient attendus les résultats de cette consultation qui devaient servir de pierre de touche pour l'éva-

luation de la force des courants politiques avant les élections présidentielles prévues pour 1970.

Il s'agissait aussi de savoir si le Parti démocrate chrétien du président Eduardo Frei conserverait la large majorité au Congrès que lui avait gagnée, en 1965, l'enthousiasme suscité alors dans la nation par le programme de « révolution dans la liberté ».

Plusieurs formations politiques lui disputaient les suffrages populaires: le Parti national, groupement de droite, né de l'alliance, en 1967, du Parti conservateur et du Parti libéral, qui soutient M. Jorge Alessandri, prédécesseur de M. Frei à la Présidence; le Parti radical, de tendance centriste qui venait en seconde position à la Chambre depuis les élections de 1965; le Parti communiste; le Parti socialiste dont des membres scissionnaires avaient formé l'Union socialiste populaire; enfin le Parti social-démocrate composé de dissidents de la démocratie chrétienne.

Les résultats du scrutin, marqué par une proportion accrue d'abstentions, montrent un net recul de la démocratie chrétienne abandonnée par certains de ses partisans en 1965 au profit de la droite et par d'autres, moins nombreux, en faveur de la gauche.

Le Parti national effectue en effet une forte montée, particulièrement nette dans la région de la capitale, tandis que les socialistes et les communistes enregistrent d'importants gains en voix si ce n'est en sièges.

Au Sénat toutefois, le Parti démocrate chrétien, qui n'avait que 2 sénateurs sortants, réussit à compenser quelque peu la perte subie à la Chambre, tandis que le Parti communiste améliore nettement sa position et aurait pu obtenir 1 siège de plus s'il n'avait pas perdu, dans 1 circonscription, faute d'avoir présenté suffisamment de candidats, le troisième siège auquel les voix recueillies lui donnaient droit.

## Données statistiques

## 1. Résultats du scrutin et répartition des sièges à la Chambre des Députés :

Nombre d'électeurs inscrits . . . . .	3 244 892
Votants . . . . .	2 388 016 (73,6 %)
Bulletins nuls . . . . .	62 503
Suffrages valablement exprimés . . . . .	2 325 513
Bulletins blancs . . . . .	38 802
Suffrages valablement exprimés en faveur de candidats . . . . .	2 286 711

Formation politique	Suffrages obtenus	0/ ,0	Nombre de sièges à la Chambre des Députés	Nombre de sièges lors de la pré- cédente légis- lature
Parti démocrate chrétien	710 064	31,1	55	82
Parti national . . . . .	477 112	20,9	34	9*
Parti communiste . . . . .	380 721	16,6	22	18
Parti radical . . . . .	307 126	13,4	24	20
	292 954	12,8	15	15
Union socialiste populaire	51 629	2,3	—	—
Parti démocratique natio- nal . . . . .	44 564	1,9	—	—
Parti social-démocrate . . . . .	20 485	0,9	—	—
Indépendants . . . . .	2 056	0,1		
			150	147

\* Parti libéral 6 sièges ; Parti conservateur 3 sièges

## 2. Répartition des sièges au Sénat

Formation politique	Sièges obtenus le 2 mars	Nombre de sièges au Sénat	Nombre de sièges lors de la pré- cédente légis- lature
Parti démocrate chrétien . . .	11	•21	13
Parti communiste _____	3	9	5
Parti radical . . . . .	4	ti	i)
Parti national . . . . .	4	5	7*
Parti socialiste . . . . .	5	5	7
Parti démocratique national .			1
Indépendants . . . . .	—	2	3
	25	50	45

\* Parti libéral 5 sièges ; Parti conservateur 2 sièges